

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
BOURGOGNE-FRANCHE-
COMTÉ BRETAGNE CENTRE-
VAL DE LOIRE CORSE GRAND EST
ÎLE-DE-FRANCE NORMANDIE
NOUVELLE-AQUITAINE
245^e SESSION EN RÉGION
OCCITANIE PROVENCE-
ALPES-CÔTE D'AZUR
GUADELOUPE MARTINIQUE GUYANE
23 SEPTEMBRE - 24 OCTOBRE 2025
LA RÉUNION MAYOTTE AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ BRETAGNE
CENTRE-VAL DE LOIRE CORSE
GRAND EST HAUTS-DE-FRANCE
ÎLE-DE-FRANCE NORMANDIE
NOUVELLE-AQUITAINE OCCITANIE
PAYS DE LA LOIRE PROVENCE-
ALPES-CÔTE D'AZUR GUADELOUPE
MARTINIQUE GUYANE LA RÉUNION
MAYOTTE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

SESSION EN RÉGION OCCITANIE

4 semaines du mardi matin au vendredi après-midi

OUVERTURE

Semaine 1

Semaine 2

Semaine 3

Semaine 4

23
SEPT

NÎMES

23-26
SEPT

NÎMES

30-03
OCT

TARBES
(internat)

14-17
OCT

CASTRES

21-24
OCT

TOULOUSE

CLÔTURE : 24 OCTOBRE 2025 TOULOUSE

PARTICIPATION AU COÛT DE LA SESSION

Secteur privé : 1 650 €

Secteur public : 1 240 € (y compris élus, agents publics, militaires, universitaires, relais d'opinion, journalistes)

Formation éligible au financement par le compte personnel de formation (CPF)

INSCRIPTION www.ihedn.fr

Rubrique "Se former" puis "Sessions en région" | contact : sr@ihedn.fr

CLÔTURE LE 06/07/2025

UNE MÉTHODE ÉPROUVÉE LE "TRIPTYQUE PÉDAGOGIQUE"

- des conférences-débats assurées par des intervenants de haut niveau ;
- des visites de terrain à haute valeur ajoutée au regard des enjeux de défense et de sécurité ;
- des travaux en comité impliquant une réflexion collective sur une question d'actualité, en lien avec le contexte régional ;
- Le suivi de la session confère le titre d'auditeur.

PUBLIC CONCERNÉ

La session regroupe environ 45 auditeurs âgés de 30 à 55 ans, civils et militaires :

- personnalités civiles exerçant de hautes responsabilités dans les différents secteurs d'activité économique, sociale, scientifique, juridique, culturelle ainsi que dans le domaine de la presse écrite et audiovisuelle, des cultes, des associations et des syndicats ;
- élus locaux, nationaux, européens ;
- militaires : officiers supérieurs ;
- fonctionnaires et agents publics de catégorie A/A+, relevant des 3 fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière) ;
- cadres dirigeants d'entreprises du secteur public.